

DÉCLARATION DE SINISTRE

Tél 02 538 66 33
Fax 02 538 06 44
RPM 0406.067.338
ING 310-0402713-55
E-mail info@ar-co.be
Web http://www.ar-co.be

à remettre à votre intermédiaire en assurance ou à transmettre à :

AR-CO Assurances
Division contrats
Rue Tasson Snel 22
1060 BRUXELLES

« GLOBALE AR-CO DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE »

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Police n°.....
Date conclusion de la police.....

1.2 Maître de l'ouvrage

Nom, prénom.....
Adresse.....
Code postal, localité.....
Téléphone.....
Fax.....
E-mail.....

1.3 Edifice

Sis à.....
Rue, n°.....
Code postal, localité.....

1.4 Architecte

Nom, prénom.....
Adresse.....
Code postal, localité.....
Téléphone.....
Fax.....
E-mail.....

1.5 Dates

Date de la réception provisoire/...../.....
Date de l'occupation des lieux...../...../.....
Travaux encore en exécution...../...../.....

2. INFORMATIONS CONCERNANT LE SINISTRE

2.1 Quel est le problème ?

voir art. 2, des Conditions Générales 209 : Objet de l'assurance.
Marquez le problème :

Garantie Dommage

- touchant la stabilité des fondations, des maçonneries, des poutres et colonnes, des planchers porteurs et des charpentes.
- les infiltrations d'eau par la toiture, par les maçonneries extérieures des pièces habitables et des caves d'une hauteur minimale de 1,70 m.
- les pertes d'eau du réseau d'égouts enterré.
- l'affaissement des sols intérieurs.

Garantie responsabilité civile

- troubles de voisinage sans faute (fondés sur l'article 544 du code civil)

2.2 Quelle est la partie endommagée ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.3 Depuis quand connaissez-vous ce problème ?

Date/...../.....

2.4 Quelles sont les causes probables ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.5 Quels sont les responsables et pourquoi ?

Donner le lot, sa dénomination, le nom de l'entreprise, son adresse complète, tél, fax, e-mail.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.6 Autres informations utiles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.7 En annexe, copie des courriers échangés :

date	expéditeur	destinaire
1. / /
2. / /
3. / /
4. / /
5. / /
6. / /
7. / /

2.8 En annexe, autres documents utiles :

1. l'extrait du cahier spécial des charges ou du contrat d'entreprise ou l'avenant signé par les entrepreneurs, reprenant l'article 7.1.3 des conditions générales 209
2. le cahier spécial des charges et les plans
3. le(s) P.V. de(s) réception(s)
4. travaux en exécution : les contrats des entrepreneurs concernés

5.
6.

le / /

le maître de l'ouvrage et/ou le propriétaire,
signature